



Décembre 2019

Mairie de Rollot

Tél | 03 22 78 28 47
Fax | 03 22 78 51 10
E-mail | mairierollot@orange.fr
Internet | <http://www.mairie-rollot.fr>

Ouverture au public

Lundi | De 17 h à 18 h
Jeudi | De 9 h à 11 h
Vendredi | De 17 h à 18 h

FLASH- INFO N° 55

Michel CHOISY

Maire de Rollot

Les Adjoints et Conseillers Municipaux

Ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux

Le Samedi 11 janvier 2020 à 17H30

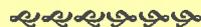
à la Salle des fêtes de Rollot



La Mairie vous informe :

✚ **A partir du 6 janvier 2020.**
Tous les déchets sont collectés le même jour !
Ordures ménagères tous les vendredis dès le 10 JANVIER avec sacs jaunes ou sacs bleus.

✚ **L'apport des verres se fera uniquement au chemin blanc.**



✚ **Le dépôt de déchets au pied ou à proximité des points d'apport volontaire est strictement interdit sous peine de poursuites : Art R 632.1 et R 635.8 du code pénal (amende de 150 à 1500€ avec confiscation du véhicule qui a servi au dépôt.**



✚ **Rappel concernant le dépôt de gravats du respect des lieux et des matériaux autorisés.**
Faute de quoi cette possibilité sera supprimée !



✚ **Les personnes n'ayant pas reçu leurs poubelles peuvent téléphoner à la Com des Com pour le signaler tél : 03.22.37.50.50**



 **S'inscrire sur les listes électorales.**

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars prochains.

Pour s'inscrire sur les listes électorales. La date limite est fixée au 7 février 2020.

S'adresser en mairie ou par internet (www.demarches.interieur.gouv.fr)

PROCHAINEMENT DANS VOTRE VILLAGE

	2 février	Brocante en salle	Comité des Fêtes Rollotois	Tél : 06.31.59.76.49
	20 mars	Concours de belote	RAC	Tél : 06.70.76.69.33